

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES MEMBRES DE L'APES – SSQ GROUPE FINANCIER

Taux applicable pour 2018

CONTRAT P0590	MALADIE RÉGULIER	MALADIE PLUS	COLON	COMPLÉMENTAIRE I	COMPLÉMENTAIRE II			
ADMISSIBILITÉ	30 JOURS			90 JOURS (APRÈS LA DATE D'EMBAUCHE)				
DESCRIPTION SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % Assurance voyage et annulation voyage Transport ambulancier Chambre semi-privée Fournitures médicales et quelques professionnels de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % IDEM à Régulier avec plus de professionnels de la santé Bonification de la garantie de physiothérapeute Soins oculaires 		<ul style="list-style-type: none"> Soins dentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Assurance vie conjoint et enfants Assurance vie additionnelle de l'adhérent Assurance vie additionnelle du conjoint 			
COTISATION (PAR PÉRIODE DE 14 JOURS)	Salarié TC ou à plus de 70 % du TC				<p>Voir dépliant</p> <p>Assurance vie conjoint et enfants =</p> <p>Fam. : 0,43 \$</p> <p>Mono. : 0,11 \$</p>			
		Ind.	Mono.	Fam.		Ind.	Mono.	Fam.
		12,85 \$	23,67 \$	35,31 \$		S'ajoute les primes au prorata du salaire pour :		
	Employé	44,71 \$	78,59 \$	110,58 \$		51,66 \$	90,98 \$	127,76 \$
	Employeur	1,59 \$	3,98 \$	3,98 \$		1,59 \$	3,98 \$	3,98 \$
	Salarié à moins de 70 % du TC							
	Ind.	Mono.	Fam.	Ind.	Mono.	Fam.		
Employé	45,51 \$	80,58 \$	112,57 \$	52,46 \$	92,97 \$	129,75 \$		
Employeur	0,79 \$	1,99 \$	1,99 \$	0,79 \$	1,99 \$	1,99 \$		
RÉGIME OBLIGATOIRE OU FACULTATIF	Obligatoire		Facultatif ou participation obligatoire minimale de 24 mois		Obligatoire	Facultatif		
DROIT D'EXEMPTION	Oui		Oui		Oui → pour soins dentaires Non → pour assurance vie et assurance salaire	N/A		

Note : ces primes ne comprennent pas la taxe de 9 %.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le secteur des assurances collectives (PRASE) au numéro de téléphone sans frais : 1 855 780-2200, option 1.

Tableau APES (SSQ) – 2018

Page 1